



Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2017

Membres présents :

Jean-Luc BALDENSPERGER, Michel DECHRISTE, Marc FOURBOUL, Sandrine GUERBER, Lucien GUTH, André HENCK, Cornélia HOFFART, André HUBER, Marcel JACQUOT, Didier KREBS, Pierre KUNTZMANN, Marie-Ange MAECHLING, Philippe MARCHAL, Suzanne MARZOLF, Myriame PHILLIPPS, Jean-Pierre PIERRON, Raymond RICHERT, Raymond SCHAUB, Eric SCHUHMACHER, Roland SIFFERMANN, Sylvain SIRY, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Membres excusés :

Arlette FOLKMANN, Marie-Christine HAUSS, Mme Isabelle HEINTZ, Pierre KIMM, Catherine KOPP, Valérie MARTINEZ, Bertrand OPPERMANN, Thiebault PARRE, Pascal RUDLOFF, Jean-Claude SCHNEIDER, le membre de droit du syndicat SPT-67 et Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration

Membre absent :

Dominique BOUDET

Procurations :

Mme Isabelle HEINTZ donne procuration de vote à M. Marcel JACQUOT.
Mme Valérie MARTINEZ donne procuration de vote à Mme Marie-Ange MAECHLING.
M. Bertrand OPPERMANN donne procuration à M. Roland SIFFERMANN
M Pascal RUDLOFF donne procuration à M. Didier KREBS
M. Jean-Claude SCHNEIDER donne procuration de vote à Mme Suzanne MARZOLF.
M. Pierre KIMM donne procuration de vote à Mme Sandrine GUERBER.
Mme Catherine KOPP donne procuration de votre à Mme Myriame PHILLIPPS
Mme Arlette FOLKMANN donne procuration de vote à M. Jean Bernard SOMMER
M. Thiebault PARRE donne procuration à M. Eric SCHUMACHER

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 2 octobre 2017 à 14h30. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MAI 2017**

Aucune observation n'est formulée quant à la rédaction du procès-verbal. Son approbation est mise aux voix.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22 mai 2017 est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

↳ **2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2017**

Aucune observation n'est formulée quant à la rédaction du procès-verbal. Son approbation est mise aux voix.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 12 juin 2017 est **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

↳ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2017**

M. Roland SIFFERMANN relève une erreur page 10 : remplacer « la subvention de la Communauté Urbaine par subvention de l'Eurométropole ».

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 22 juin 2017 est **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le Président présente le rapport :

Tous les ans, après avoir vérifié les comptes de l'Amicale, le commissaire aux comptes transmet ses remarques dont le but est l'amélioration du fonctionnement de l'Amicale.

La première remarque concerne l'examen du cycle trésorerie. Le commissaire aux comptes demande la séparation des fonctions relatives aux paiements : une personne pour enregistrer les RIB, une seconde pour préparer les virements et une troisième pour les valider.

En raison de la maladie de Mme WENDLING, ce système avait été arrêté.

Mais, depuis début juillet, Mme Anne BOSSERT, la comptable, saisit les coordonnées bancaires, Mme Michèle WENDLING, la trésorière, prépare les virements et M. Marcel JACQUOT valide les paiements. En cas d'absence, le trésorier-adjoint peut intervenir.

Le Président soulève un problème lors du passage à la nouvelle version SAGE qui ne permettra plus cette séparation. Il faudra soumettre cette problématique au commissaire aux comptes.

Le deuxième point, il recommande la désignation d'une personne responsable au sein de la commission pêche pour la tenue du journal de caisse afin de réduire le risque d'erreur et de fraude.

Mme Michèle WENDLING tient déjà ce journal depuis mars, il ne reste plus qu'à l'enregistrer.

Ensuite, le commissaire aux comptes remarque que le rapprochement entre les membres inscrits dans notre base et les cotisations enregistrées dans la comptabilité fait ressortir un écart (le montant des cotisations comptabilisé est supérieur au montant annuel multiplié par le nombre

de cotisants). Il préconise de se rapprocher de la DRH de l'Eurométropole pour contrôler les cotisations encaissées.

Le Président précise qu'il s'agit d'un problème de fiabilité de l'outil informatique : le progiciel utilisé a des écarts qui ne s'expliquent pas.

En ce qui concerne le 4^{ème} point, l'examen du cycle stocks, le commissaire aux comptes souligne qu'afin de mieux gérer les stocks de billetterie, il serait souhaitable d'acquérir un logiciel permettant d'assurer un inventaire permanent pour les billets et les bons vendus par l'Amicale et de gérer un stock de sécurité.

Le Président rappelle que ce point est soulevé depuis plusieurs années et qu'il a été décidé d'étudier l'acquisition d'un nouveau logiciel ; des prises de contact avec différents fournisseurs sont en cours.

Le groupe de travail étudiera toutes les propositions.

Le dernier point du commissaire aux comptes concerne le rapport moral présenté par le Président lors de l'assemblée générale. Il demande à ce que le rapport se fasse sur une année civile et non sur deux années. Le Président en tiendra compte dès la prochaine assemblée.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AUGMENTATION DE LA COTISATION GARANTIE OBSEQUES**

Un courrier nous est parvenu nous informant qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les cotisations mensuelles passeront à 0,78 euros pour une personne seule et à 1,57 euros pour une famille soit respectivement 6 cents et 12 cents d'augmentation. Ce qui représente 8 969,76 euros de plus pour une année.

Les garanties complémentaires individuelles augmenteront également.

Les 1 euro d'augmentation de cotisation décidée lors de la précédente Assemblée Générale ne suffiront pas à couvrir cette dépense. Cela présage déjà une augmentation de la cotisation 2019.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMPLACEMENT DES FAUTEUILS DES BUREAUX ET DE LA SALLE INFORMATIQUE**

Il s'agit du remplacement de tous les fauteuils de bureau dont ceux de la salle informatique trop encombrants qui seront remplacés par des sièges sans accoudoir.

Deux propositions ont été étudiées par le bureau : Actiburo d'un montant de 8 251,24 euros et Tertia à 9 319,88 euros. Le moins cher a été retenu.

Le Président demande d'acter le choix du bureau, soit Actiburo pour la somme de 8 251,24 euros et soumet cette proposition au vote : elle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

Il demande à Mme Suzanne MARZOLF de confirmer la commande.

↳ **7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA TRESORERIE ET REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR DE LA COMMISSION INFORMATIQUE**

La trésorière ne peut plus utiliser les postes internes en réseau depuis qu'elle est retraitée. Il est donc nécessaire de faire l'achat d'un portable avec pavé numérique.

Un chiffrage avait été fait d'environ 600 euros. Il faudra également prévoir des logiciels (word, excel...)

D'autre part, Jean-Claude SCHNEIDER a saisi le Président pour signaler un ordinateur déficient dans la salle informatique.

L'achat des deux ordinateurs d'une valeur approximative de 600 € pièce est soumis au vote et est **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

↳ **8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMBOURSEMENT DU PRET SOCIAL D'UNE AGENTE AYANT QUITTE L'EUROMETROPOLE**

Il s'agit d'une agente ayant obtenu un prêt social et qui a quitté l'Eurométropole dans le cadre d'une mutation sans régler l'intégralité du prêt : il lui restait 584 euros à payer et elle s'était engagée par écrit à faire un remboursement en 4 fois.

Or, aucun paiement n'a été effectué et ceci malgré nos différents courriers.

Le Président a donc saisi un huissier de justice le 28 juillet 2017 ; la procédure est longue et peut durer 4 mois.

M. Pierre KUNTZMANN craint qu'il faille ensuite faire une action en justice mais l'huissier était plutôt rassurant en expliquant que son action était très souvent suffisante.

↳ **9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ACHAT TICKETS DE BUS POUR LES RETRAITES PARTICIPANTS AUX REUNIONS**

Le Président a été interpellé par plusieurs administrateurs retraités pour qu'ils bénéficient de tickets CTS pour les réunions auxquelles ils sont conviés (2 tickets par réunion).

Seulement, le ticket de bus va disparaître et il faudra à ce moment-là revoir la procédure.

M. André HENCK demande s'il existe des badgéos non nominatives rechargeables ?

M. Philippe MARCHAL soulève le problème des actifs qui viennent de l'extérieur et qui paient également leur ticket.

M. Eric SCHUMACHER répond, qu'en réunion de bureau, il avait été décidé d'acter seulement les tickets pour les retraités car ces-derniers ne peuvent accéder au parking et n'ont que la solution de venir en tram ou en bus pour arriver à l'Eurométropole.

Il propose aussi un covoiturage possible entre retraités.

M. André HENCK suggère de prendre un stock limité qui suffise jusqu'au printemps 2018 et ensuite de voir l'évolution. Il précise que les retraités n'ont pas de participation de l'employeur alors que les actifs l'ont.

Le Président recentre le débat et pose les deux questions suivantes :

Est-ce que l'on prend en charge l'aller-retour pour les retraités qui se rendent aux réunions ?
Est-ce qu'on étend cette prise en charge aux actifs ?

M. André HUBER et M. André HENCK précisent que la prise en charge du déplacement n'avait été discutée que pour les retraités au bureau et souhaitent que le vote soit uniquement fait sur l'intitulé de l'ordre du jour.

Il faudra ensuite prévoir une réunion de bureau pour débattre de l'extension aux actifs, aux réunions de commission et aux activités car l'impact financier sera d'un autre ordre.

M. Eric SCHUMACHER n'est pas d'accord d'étendre le dédommagement aux déplacements pour les activités. M. Jean-Luc BALDENSPERGER et M. Pierre KUNTZMANN rejoignent son avis.

Le Président met au vote la prise en charge d'un aller-retour pour les retraités qui se déplacent en réunion (bureau et conseil d'administration).

Avec 2 voix contre, 14 abstentions et 16 voix pour, la proposition est **APPROUVEE**.

Il demande aussi aux retraités de signaler à Mme Adrienne HORNECKER s'ils bénéficient d'un tarif réduit.

↳ **10^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : PRE-RESERVATION D'UN MOBIL HOME EN CORSE POUR L'ETE 2018**

Une réunion de commission logement a eu lieu ce jour dans laquelle a été proposée la réservation d'un mobil home en Corse pour l'été 2018.

M. Marcel JACQUOT propose le vote pour cette pré-réservation : elle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

↳ **11^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS**

Bilan Soirée année 1980 :

Elle s'est déroulée le 09 septembre, un samedi soir et il y a eu 30 % de fréquentation en plus par rapport à l'année précédente : 250 entrées.

Le Président soumet au vote le renouvellement de cette soirée pour l'année prochaine.

Avec une abstention, il est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

Il rajoute qu'il faudra créer une commission et propose le vote. La création d'une commission Année 1980 est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

Il demande s'il y a une candidature comme responsable de commission : Mme Marie-Ange MAECHLING se propose.

Mme Marie-Ange est **ELUE A L'UNANIMITÉ**.

Il est demandé des volontaires pour faire partie de la commission :

Jean-Luc BALDENSPERGER, Sylvain SIRY, Roland SIFFERMANN et Cornélia HOFFARTH sont volontaires.

S'il y a d'autres candidats, ils pourront se proposer à posteriori.

M. Marcel JACQUOT demande à Mme Marie-Ange MAECHLING de prendre attache avec le service événement pour trouver rapidement une salle pour la soirée l'année prochaine.

Nouveaux critères des chèques vacances :

Il a été créé une 3^{ème} tranche avec une revalorisation des deux premières et un choix possible dans les différentes tranches.

C'est l'amicale qui commande et fait le suivi des chèques vacances. L'administration réfléchit, à nouveau, à un envoi des chéquiers à domicile. M. JACQUOT a demandé des devis auprès de l'ANCV. L'accueil DRH risque de disparaître.

Infiltration à Bormes Les Mimosas :

M. KREBS précise qu'il s'agit d'un problème d'étanchéité du cadre de porte de la baie vitrée. L'expertise est en cours et des devis seront demandés.

Banquets 2017/2018 :

Une réunion de commission a eu lieu le 14 juin 2017.

Elle a retenu : « Du côté traiteur » pour le traiteur, City-veille pour la surveillance, Boréal pour l'orchestre, Chocolatier Michel pour les chocolats.

La dégustation du repas aura lieu le 13 octobre 2017 à midi.

Défi des familles à énergie positive :

Le Président a été contacté par M. Alain JUND, adjoint au Maire.

La municipalité travaille en collaboration avec la chambre de consommation d'Alsace et Alter Alsace Energie sur les principes d'économie d'énergie dans les familles. Une campagne de sensibilisation a été faite à la cantine et il y aura un petit article dans notre journal.

Avec des gestes simples de tous les jours, on peut économiser jusqu'à 300 euros/an.

Négociation réduction des cartes AUCHAN :

Vu le montant commandé (+ de 200 000 euros l'année dernière), M. JACQUOT souhaite renégocier la remise.

En groupant les commandes, la négociation est possible.

Il est soulevé le problème de l'assurance : les cartes peuvent être activées au fur et à mesure et de possibles invendus : jusqu'à présent cela n'est jamais arrivé.

Une rencontre avec le représentant d'AUCHAN est prévue lundi prochain le 09 octobre. La trésorière, Michèle WENDLING, sera présente également.

Groupe de travail sur l'outil de gestion :

Actuellement, différents outils sont utilisés :

- Excel pour la billetterie
- Sage pour la comptabilité
- Outil fait sur mesure pour les logements qui a 14 ans

Suite aux remarques du commissaire aux comptes, il avait été décidé d'étudier les différentes possibilités existantes ainsi que le coût.

Deux rendez-vous sont déjà programmés : Comitéo le lundi 06/11 et Henleyit le mardi 07/11.

Fin de semaine, au salon CE, d'autres sociétés seront présentes et des rendez-vous seront pris.

Les membres du groupe de travail sont invités à participer à ces rendez-vous selon leur disponibilité.

Contact par le comité d'entreprise de Rhéna :

Le comité d'entreprise de Rhéna a contacté M. Marcel JACQUOT pour une éventuelle participation au spectacle de Noël 2017 car avec la fusion des trois cliniques et des trois comités rien n'a été prévu.

Il y aurait entre 300 et 500 enfants. La possibilité de rajouter ce nombre d'enfants répartis sur les 3 séances a été vérifiée.

M. Marcel JACQUOT, M. Lucien GUTH et Mme Suzanne MARZOLF ont rencontré la responsable du CE.

Ils ont donné leur accord avec une participation, comme pour les communes, de 11 euros par enfants et par accompagnant pour l'accès aux spectacles en plus du sachet de friandises.

Il est demandé de voter la validation de ce projet pour que le Président puisse signer la convention Noël 2017 avec Rhéna : elle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 2 octobre 2017 est levée à 16h30.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président